

ARRETE N° 22-089

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics;

Vu la délibération n° 52.2022 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 29 novembre 2022 désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires ;

Vu les listes présentées par la CFDT INTERCO de Loir-et-Cher et la CGT ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour la Commission administrative paritaire de catégorie C établi le 8 décembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

MARTELLIERE Éric
Maire-Adjoint de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
Maire Délégué de FOUGERES-SUR-BIEVRE

DEBUIGNE Joël
Maire de HUISSEAU-SUR-COSSON

AUGÉ Michèle
Maire de HERBAULT

JEANTHEAU Nicole
Maire d'AREINES

BOUVIER Jacques
Maire de VIEVY-LE-RAYÉ

BARRÉ Annick
Maire-Adjointe de CELLETTES

MORETTI Jean-Marc
Maire de VILLERBON

GOINEAU Annick
Maire de MAREUIL-SUR-CHER

Membres Suppléants

GOUTX Alain
Maire de POUILLÉ

CHOPIN Gérard
Maire de THEILLAY

GRANGER Claire
Maire de SASNIERES

GAUTHIER Michèle
Maire-Adjointe de SELLES-SUR-CHER

CHAUVEAU Gérard
Maire de MONTLIVAUT

LHÉRITIER Catherine
Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE

THORIN Christophe
Maire de MENNETOU-SUR-CHER

VALLÉE Solange
Maire de BINAS

ARTICLE 2 : La Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires

NEVEJANS Alexandre
SELLES-SUR-CHER
CFDT

BOTHEREAU Christophe
NEUNG-SUR-BEUVRON
CFDT

PALLIN Yvonne
CIAS TERRITOIRES VENDÔMOIS
CFDT

BOUSSET Karine
AUTAINVILLE
CFDT

ASTIE Emile
VILLEFRANCHE-SUR-CHER
CFDT

RIVIERE Nicolas
CA TERRITOIRES VENDÔMOIS
CGT

KABELITZ Eva
LESTIOU
CGT

RODRIGUES Patricia
MEUSNES
CGT

Membres Suppléants

MOUSSIERE Jean-Michel
ROMORANTIN-LANTHENAY
CFDT

PAREY Catherine
CC VAL DE CHER CONTROIS
CFDT

BOURDEL Pascal
BEAUCE-LA-ROMAINE
CFDT

LACOMBE Corinne
VALLOIRE-SUR-CISSE
CFDT

HEDOUIN Magali
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
CFDT

GUILLOT Claude
SIEOM GROUPEMENT DE MER
CGT

SAUGER Valérie
CC BEAUCE VAL DE LOIRE
CGT

BERTRAND Myriam
CC BEAUCE VAL DE LOIRE
CGT

ARTICLE 3 : La Commission Administrative Paritaire, de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est présidée par le Président du Centre Départemental de Gestion : Monsieur Éric MARTELLIERE. En son absence ou en cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par un élu dans l'ordre du tableau fixée à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 19 décembre 2022

LE PRESIDENT

Éric MARTELLIERE



Le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.